Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261028-CC_2026_10_N150-DE

Haut-Léon Communauté

**Extrait du registre des délibérations**
**Session ordinaire**
**Conseil Communautaire**
**Séance 28 octobre 2026 – 19 heures**

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

**PRÉSENTS :** Sophie AUTRET - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Véronique LE BOULCH - Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE - Karine LE JEUNE - Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU - Pascale BOU LAHDOU - Gilbert CHAPALAIN - Stéphane CLOAREC - François MOAL - Anne DANIELOU - Jean-Luc BONIS - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF - Stéphanie DUMONT - Catherine GOURMELON - Thierry MOAL - Gilles GOMBERT - Roger BOSSARD - Emmanuelle RENAUD - Éric LE DUFF - Hervé JEZEQUEL - Bruno CORILLION - Carole AUTRET – Paul GOARANT lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS** : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Marlène ILHEU (pouvoir à Éric LE DUFF), Marc SIMON (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Maël SAILLOUR (pouvoir à Véronique LE BOULCH), Frank COCAIGN (pouvoir à Sophie AUTRET), Anne-Sophie KERBRAT (pouvoir à Carole AUTRET)

| **Date de la convocation :** | **Membres du Conseil :** | **Présidence de séance :** |
|---|---|---|
| 22 octobre 2026 | En exercice : 44 | Stéphane CLOAREC |
| **Date d'affichage :** | Présents : 39 | **Secrétaire de séance :** |
| 22 octobre 2026 | Votants : 44 | Gildas BERNARD |

## Evolution des statuts du SPIC : Office de Tourisme du Léon

| **Numéro d'ordre** | **Nomenclature** | **Rapporteur** |
|---|---|---|
| CC-2026-10-N150 | 5.7 | Stéphane CLOAREC |

Depuis le transfert de la compétence « Tourisme » aux intercommunalités en 2017, la gouvernance touristique du territoire repose sur deux instances :

- Une Entente intercommunautaire associant Haut-Léon Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL), chargée de définir les orientations stratégiques communes ;
- Un Office de Tourisme sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC), administré par un Conseil d'exploitation réunissant notamment les professionnels du tourisme ; la CCPLandivisiau n'est pas représentée au sein de cette instance.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Projet de modification des statuts (Document avant et après modifications) ;
Après avoir pris connaissance de la proposition des membres du Pôle du 8 septembre 2026 et du Bureau du 23 septembre 2026 de réserver une suite favorable à l'évolution des statuts ;

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,** décide de :

- Permettre la participation, à titre consultatif, des représentants de la CCPL aux réunions du Conseil d'Exploitation ;
- Supprimer les Comités d'Initiative Touristique du Léon (CITL) désormais inactifs ;
- Préciser l'organisation de la direction avec une :
  - Direction du SPIC (obligatoirement de droit public) : DG Développement du Territoire ;
  - Direction déléguée de droit privé : Responsable Tourisme ;
- Supprimer le Règlement Intérieur adopté en 2017 ;
- Conséquemment d'entériner les nouveaux statuts.

| | |
|---|---|
| Présents | 39 |
| Pouvoirs | 5 |
| Votants | 44 |
| Pour | 44 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

**Le Président**
Stéphane CLOAREC

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261028-CC_2026_10_N150-DE

Le Secrétaire de Séance